

Programme de Rénovation Urbaine de Planoise - Aménagement de l'axe Ile de France / Cassin - Concours de maîtrise d'œuvre : choix du lauréat

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Le concours de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'un axe Ile de France / Cassin a été autorisé par le Conseil Municipal lors de sa séance en date 9 mars 2006.

Ces aménagements concernent notamment les espaces publics situés entre le pôle culturel et d'animation et la place Cassin. Ils doivent ainsi assurer la liaison entre la ZUP et la ZAC. Le site libéré par la déconstruction du Tripode par Néolia se situe au coeur du projet et sa réurbanisation est un des enjeux du PRU : elle doit permettre la reconstruction des 50 logements (25 accessions à la propriété et 25 locatifs libres) et de 4 000 m² de locaux d'activité et offrir aux habitants une continuité urbaine fonctionnelle et visuelle depuis les nouveaux espaces recomposés, vers la place Cassin et le Parc Urbain. La nouvelle traversée du Boulevard Allende, dans des conditions de sécurité optimisées pour les piétons est un des points clef du projet.

L'ensemble constitue donc un volet important du Programme de Rénovation Urbaine qui devra mettre en relation les deux équipements majeurs réalisés dans ce cadre : le Pôle Culturel et d'Animation et le Parc Urbain. Sa réalisation à l'issue des études de conception pourra être engagée dès le début de l'année 2008.

Le concours a fait l'objet d'un appel à candidature le 26 mars 2006, et le jury réuni le 30 mai 2006, a désigné les cinq candidats admis à concourir :

- Marc Rolinet - Architecte
- Amiot-Lombard - Architecture
- Alfred Peter - Architecte Paysagiste
- Dusapin-Leclerc - Architectes
- Novae - Architecture

La réception des prestations a eu lieu le 18 septembre 2006 à 17 heures et une analyse des projets au regard du règlement de la consultation et du cahier des charges a été faite par un comité technique réuni les 21 et 27 septembre 2006.

Le jury réuni le 6 octobre a procédé à l'examen des projets et a pris la décision de demander aux 5 candidats de préciser et de compléter leurs propositions pour les motifs suivants :

- les propositions formulées pour la traversée du boulevard Allende par les piétons ne garantissent pas leur sécurité,
- la réalisation de certains projets est conditionnée par une intervention lourde sur le centre commercial Cassin, qui n'est pas prévue dans le cadre du PRU,
- les circulations de desserte locale depuis le boulevard Allende vers la rue de Cologne et vers le parking du centre commercial ne sont pas satisfaisantes.

Un dossier de demande de prestation complémentaire a été envoyé aux candidats par courrier recommandé le 12 octobre 2006. Les réponses ont été reçues le 20 novembre et analysées par le comité technique le 21 novembre.

Le jury s'est de nouveau réuni le 5 décembre, a examiné les nouvelles propositions et a proposé le classement suivant :

- 1 - Amiot - Lombard : lauréat
- 2 - Novae - Architecture
- 2 - Dusapin-Leclerc - Architectes
- 2 - Alfred Peter - Architecte Paysagiste
- 5 - Marc Rolinet - Architecte

A l'issue de la réunion du jury, le Maire, personne responsable du marché, a engagé avec le lauréat proposé les négociations préalables à la mise au point du marché et le taux de rémunération a été fixé à 9,6 % du coût des travaux, estimé au stade du concours à 4,9 M€ par l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal est invité à :

- retenir l'équipe de maîtrise d'œuvre représentée par Amiot-Lombard - Architecture, en considérant que les propositions faites par l'équipe sur le plan de l'aménagement urbain constituent une réponse appropriée aux objectifs poursuivis,

- attribuer l'indemnité prévue dans le règlement de la consultation aux équipes suivantes : Novae - Architecture, Dusapin-Leclerc - Architectes, Alfred Peter - Architecte Paysagiste,

- réduire à 30 % le paiement de l'indemnité au candidat Marc Rolinet - Architecte qui n'a pas répondu aux principales exigences imposées par le règlement du concours : représentation du projet au niveau de l'élément esquisse, le site étudié par le candidat ne correspond pas aux sites décrits sur les pièces graphiques du dossier de concours, l'offre remise ne contient aucune estimation du coût du projet,

- autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe représentée par Amiot-Lombard - Architecture.

«M. LE MAIRE : Vous savez que c'est une opération très importante dans le cadre de notre projet de réaménagement urbain financé par l'ANRU. Il y a le pôle d'animation qui est en train de se construire, les travaux avancent bien. La volonté est de créer donc un mail vert qui permette de rejoindre la place Cassin et le parc urbain. Il y a eu un concours d'architecte, 5 projets dont 2 étaient bisontins puisque quand on retient les équipes, pas les projets, on essaie toujours qu'il y ait 10 ou 20 ou 30 % d'architectes de cette ville. La Commission d'Appel d'Offres a redemandé des explications sur ces 5 projets. C'est totalement anonyme, on ne sait absolument pas jusqu'au moment où on ouvre les enveloppes qui a fait le projet et il se trouve que là c'est un jeune couple d'architectes bisontins qui a été, de façon totalement transparente, retenu sur un projet. Je les ai rencontrés aujourd'hui pour la première fois. Ils avaient déjà beaucoup concouru, ils n'avaient jamais été retenus, ils commençaient à désespérer, comme quoi là ils ont eu raison d'être tenaces. Leur projet est un bon projet, il a été accepté à l'unanimité de tous ceux qui étaient là et très très largement devant les autres.

M. Michel LOYAT : Je veux simplement vous rappeler la place de cet axe entre Ile de France et Cassin dans l'ensemble du programme de renouvellement urbain. C'est un axe très important parce qu'il permet de relier deux équipements publics très importants, à la fois le pôle d'animation et médiathèque et puis un autre équipement public qui est de nature très différente mais qui est également un équipement structurant, à savoir le parc urbain. Par ailleurs, vous constatez qu'autour de cet axe, il y a un programme à la fois de réhabilitation, donc là un programme important, également des déconstructions, le tripode qui

a été déconstruit et à proximité, à côté du collège il y a également deux immeubles qui eux seront déconstruits. Puis un peu plus loin, c'est avenue de l'Ile de France, en face du collège également, des immeubles déconstruits qui permettront de faire de nouveaux logements davantage diversifiés sachant, et ça c'est une règle de base de l'ANRU et nous y tenons à Besançon, que chaque fois qu'il y a un logement social qui est déconstruit, il y a un logement social au moins reconstruit mais dans l'agglomération, ça peut être sur Besançon, ça peut être aussi sur une autre commune. Il y a aussi des logements sociaux qui sont reconstruits sur site.

J'ajoute qu'il y a également des activités, tout ça n'est pas encore très précisé. Ce seront surtout des activités bureau qui seront installées sur le site du Tripode, donc là on a l'ensemble des volets du renouvellement urbain. Je ne vais pas rentrer effectivement dans le détail, mais il y a une très grande clarté dans ce projet qui répond bien aux objectifs, ce n'est pas un hasard effectivement s'il a été choisi à l'unanimité. Nous avons tout d'abord un mail piétonnier entre le pôle d'animation Ile de France jusqu'à rue de Cologne et ensuite ce mail se prolonge par un grand espace appelé parvis, ça pourrait être une place, un grand espace rectangulaire donc entre la rue de Cologne et le boulevard Allende et ce parvis non seulement va jusqu'au boulevard Allende mais il y a même le franchissement et ça c'est un aspect très important, du boulevard Allende. C'était une des questions difficiles à résoudre que celle du franchissement du boulevard Allende parce qu'il fallait concilier deux choses. Il fallait à la fois redonner un caractère plus urbain à ce lien entre la ZUP et la ZAC alors que jusqu'à présent c'était une passerelle mais finalement ça soulignait la coupure d'une certaine façon du boulevard Allende, et puis d'un autre côté, il fallait un franchissement également qui soit très sécurisé pour les piétons particulièrement et pour les cyclistes. On ne pouvait pas supprimer une passerelle et puis mettre un passage au niveau simplement avec des feux et des passages piétons. Ce qui est proposé, ce qui a été retenu, c'est une trémie qui permet à la circulation de transit de passer dessous et puis une dalle, donc les piétons passeront au niveau. Les transports en commun passeront également à niveau et ça c'est très important, donc de part et d'autre il y aura des arrêts et il n'y aura plus cette coupure qui existe aujourd'hui.

Après dans le détail des circulations, il y a également des automobiles qui sont au niveau, d'autres qui passent dessous, je crois qu'il faudra encore travailler plus dans le détail. On a présenté ce projet au conseil de quartier de Planoise vendredi pour avoir un avis bien entendu. Il y a eu des observations, globalement très positives pour dire que c'était un projet de qualité mais par rapport aux circulations, il y avait encore des points à discuter. On a pris en compte ce qui a été dit et ce qui est important en tout cas en matière d'infrastructures, en matière d'aménagements, c'est que là ça permet à la fois une grande souplesse et il y a une grande cohérence. Ça permet véritablement un meilleur lien entre Ile de France et Cassin et au-delà de Cassin vers le parc.

Par ailleurs, dans l'ensemble du programme, il y a également le traitement de l'espace entre le gymnase Diderot qui servira de parvis au collège Diderot puisque l'entrée du collège Diderot sera maintenant côté rue de Cologne, lorsque les immeubles seront déconstruits bien évidemment, ce n'est pas dans l'immédiat. Cela permettra notamment d'avoir davantage de places de stationnement à la fois pour le gymnase, peut-être pour le collège mais également pour le pôle d'animation qui est quand même très très proche. Mais ce ne sera pas qu'un parking, il y aura également un espace dans l'aménagement très précis si vous voulez, ça c'est ouvert à la concertation. Ce qu'il faut ajouter également c'est que le parking, appelé indûment parking de l'Intermarché puisqu'en fait c'est un parking public qui est aussi bien pour la ZAC, pour aller sur la place Cassin, pour aller à Intermarché, etc., sera également retraité. Ce ne sera pas un bouleversement total, mais là aussi il faudra lui donner une allure plus urbaine. Aujourd'hui ça ressemble beaucoup et même beaucoup trop à un parking que l'on pourrait trouver dans des zones périphériques. Là ce sera un parking qui donne accès à une place, à un quartier. Voilà très rapidement la présentation de ce projet.

M. LE MAIRE : Simplement le rond-point que vous voyez là n'est pas le rond-point définitif, celui-là fonctionne mal et le rond-point sera donc revu. Vendredi soir ce dossier a été présenté au conseil de quartier de Planoise. Il y a eu des remarques de bon sens ; il faudra revoir le problème de la liaison avec cette route-là avec l'architecte. Donc le projet dans ces grandes lignes n'est pas totalement ficelé bien sûr, et on continuera à associer le conseil de quartier à cette réflexion. On a tenu à ce qu'il y ait une grande sécurisation des déplacements piétonniers, c'est pour cela que j'avais demandé qu'on fasse retravailler les architectes, sur la trémie. Alors on vérifiera, si cela n'a pas été fait, que le transport en commun en site propre passe, c'est évident. Pour la circulation des piétons, c'est calculé, c'est une circulation comme il y a actuellement autour du square Saint-Amour, c'est l'exemple qu'on m'a donné, donc peu de voitures passeront par là, ce sera surtout les habitants des immeubles sachant que le Conseil Général va investir pour remettre le centre médico-social de Planoise dans ces bâtiments-là. Donc c'est un très beau projet de renouvellement urbain.

M. Michel LOYAT : Juste un petit complément parce qu'à force de connaître, on n'explique pas toujours tout. Sur le site du Tripode, vous savez qu'il y avait trois tours, 94 logements, donc là c'est 50 logements. Comme on voit beaucoup de rectangles, on pourrait croire qu'il y a une densification, ce qui n'est pas le cas. Mais là où il y avait des tours de 10 étages, ce sont à la fois des maisons de ville ou de l'habitat intermédiaire, donc beaucoup plus bas et en bordure comme le Maire l'a dit, des activités et notamment, ce sera d'ailleurs un des points importants, l'équipement du Conseil Général.

M. LE MAIRE : Bien sûr, pour éviter des remarques comme nous avons eues dans un autre quartier, ce document n'est pas contractuel. Ce sont les principes généraux d'aménagement, une idée générale de fonctionnement, on n'a pas encore déterminé le choix du bâtiment ni la couleur des persiennes. C'est un projet. Le centre médico-social, qui devrait être certainement la première opération réalisée devrait démarrer en fin d'année 2007, disons début 2008, le plus vite possible comme nous le dit Vincent FUSTER. Merci Michel pour ce projet, on continue à bien veiller à ce que le conseil de quartier soit associé».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 2006.